

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

**2018 DAE 56** Subvention (4.500 euros) à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement ou 4A (11e).

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement ou 4A (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement ou 4A, domiciliée 76, rue Jean-Pierre Timbaud (11e) (SIMPA : 17990/ 2018-02767) au titre de l'exercice 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**